

Compte-rendu du CA de l'Établissement Public Interdépartemental

du 2 juin 2022 de 10h30 à 11h30

à l'hôtel de département des Yvelines, Versailles

Rapport spécial relatif à l'activité des services de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine 2021 : Prise d'acte

L'effectif total de l'EPI au 31 décembre 2021 s'élevait à 278 agents, soit une progression de 14 agents par rapport à la situation au 31 décembre 2020 (5%).

Le budget réalisé 2021 de l'EPI s'élève 14 723 100 €, ce qui montre une stabilité globale des dépenses par rapport à 2020 (+0,4%). Les crédits affectés à la voirie et à l'archéologie ont progressé, tandis que ceux affectés à l'adoption et aux moyens généraux ont diminué.

	ARCHÉOLOGIE		ADOPTION		VOIRIE		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
MAD Yvelines	8	7	9	9	121	116	138	132
MAD Hauts-de-Seine	0	0	11	10	72	77	83	87
EPI 78/92	6	7	0	0	37	52	43	59
Total	14	14	20	19	230	245	264	278

	CD 78		CD 92		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Moyens généraux	72 500	119 000	72 500	119 000	145 000	88 000
Archéologie	345 164	364 480	170 006	179 520	515 169	544 000
Adoption	73 287	70 800	109 930	106 200	183 217	177 000
Voirie	5 529 784	5 565 640	8 294 675	8 348 460	13 824 459	13 914 100
Total	6 020 734	6 119 920	8 647 112	8 753 180	14 667 845	14 723 100

Adoption : 15 situations « d'accouchement dans le secret » en 2021 (19 en 2020), 3 psychologues dans le service interdépartemental d'adoption qui ont accompagné 11 personnes en 2021, aucune demande d'accès à l'identité de la mère reçue en 2021 auprès du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles.

Conseil de développement durable interdépartemental : créé par le Département des Hauts-de-Seine en 2005, devenu Interdépartemental par délibération de l'EPI le 23 mars 2016, le C2DI est composé de 80 membres bénévoles représentant les territoires yvelinois et altoséquanais. Il accompagne tout aussi bien l'évolution de politiques sectorielles (exemple : culture, open data), que l'élaboration de plans ou de stratégies (contribution au SDRIF, schéma des parcours buissonniers, protection de l'enfance et de la jeunesse, ...), ou l'exploration de questions transversales (Grand Paris, enjeux territoriaux communs, société civile, ère numérique, ...).

Convergence de politiques de petite enfance : actualisation des référentiels-métier interdépartementaux d'agrément et de contrôle des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et d'agrément et de suivi des assistants maternels à disposition des professionnels des équipes dédiées des deux Départements.

En octobre 2021, ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental « Patrick Devedjian », une plateforme multi-services de 158 places, située aux Mureaux et à Bécheville, à destination des adultes handicapés ou atteints de troubles psychiques ou d'autisme.

La **cellule interdépartementale d'inspection des ESSMS** est opérationnelle depuis le 1er décembre 2021, après 18 mois de travaux préparatoires des services des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Ses contrôles concernent le champ de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Bus de santé des femmes : 120 interventions réalisées : 61 dans les Hauts-de-Seine et 59 dans les Yvelines. Seules 21 interventions ont été reportées sur 2022. Le Bus Santé Femmes s'est rendu dans 61 communes : 32 dans les Hauts-de-Seine et 29 dans les Yvelines.

Autres domaines de compétence et projets évoqués dans le rapport d'activité :

- Voirie
- Archéologie préventive (qui est finalement sortie de l'EPI début 2022...)
- Extension du Pass+ aux deux départements
- Création du GIP AutonomY : « Les deux Départements souhaitent déléguer à l'agence interdépartementale de l'Autonomie le secrétariat et l'animation de la conférence des financeurs ainsi que la gestion des fonds de certains axes de la conférence des financeurs, axes 1 et 6 (habitat et aides techniques). »
- Création de l'opérateur interdépartemental ActivitY' pour l'insertion (RSA, jeunes, chômeurs longue durée)
- Projet de création de l'Institut Interdépartemental du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA)
- Agence ActivitY' : « déploie sur l'ensemble du territoire des deux Départements une politique novatrice et partenariale d'accès à l'emploi et de lutte contre la précarité professionnelle des bénéficiaires du RSA, des jeunes et des chômeurs de longue durée ». Composée de 8 membres : le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine, la Préfecture des Yvelines, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines et la Fédération Régionale des Travaux Publics.

Approbation du Compte administratif 2021 et affectation des résultats : Contre du groupe écologiste & socialiste et du groupe communiste, républicain & citoyen

Synthèse k€	CO 2021	CA 2021	% exécution
Recettes de fonctionnement	17 328 197,06 €	16 127 786,11 €	93,07%
Résultat de l'exercice antérieur 2020	1 285 408,06 €	1 285 408,06 €	100,00 %
Recettes d'investissement	290 000,00 €	140 000,00 €	48,28%
Résultat de l'exercice antérieur 2020	-140 000,00 €	-140 000,00 €	100,00 %
Recettes réelles	17 618 197,06 €	16 267 786,11 €	92,34%
Dépenses de fonctionnement	17 328 197,06 €	16 474 850,64 €	95,08%
Dépenses d'investissement	290 000,00 €	150 000,00 €	51,72%
Dépenses réelles	17 618 197,06 €	16 624 850,64 €	94,36%

Approbation du budget supplémentaire 2022 : Contre du groupe écologiste & socialiste, et du groupe communiste, républicain & citoyen

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Reprise résultat N-1		1 862 437,95 €
Reprise reports N-1		
Ajustement de crédits opérationnels	642 978.00 €	-136 000.00 €
Virement d'équilibre à la section d'investissement	1 083 459.95 €	
Total fonctionnement	1 726 437,95 €	1 726 437,95 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Reprise résultat N-1 et affectation		13 829,53 €
Reprise reports N-1		
Ajustement de crédits opérationnels	1 141 767,48 €	44 478,00 €
Virement d'équilibre de la section de fonctionnement		1 083 459.95 €
Total investissement	1 141 767,48 €	1 141 767,48 €

Approbation de la prise de participation de la SEM Citallios au capital de la SEM patrimoniale Yvelines Développement : Abstention pour le groupe écologiste & socialiste, et le groupe communiste, républicain & citoyen

Prise de participation de la SEM Citallios au capital de la SEM patrimoniale Yvelines Développement.

Parts proposées à Citallios : 25 000 parts (soit 250K€), c'est-à-dire 1% du capital de la SEM.

- La SEM patrimoniale Yvelines Développement est un outil foncier d'appui au développement économique (à la base, cette SEM a été créée juste pour une opération en particulier - le plateau de Satory à Versailles – mais elle souhaite élargir son activité).
- Organigramme : une SEM mère, actionnaire unique d'une SAS intermédiaire (Yvelines 1), qui elle-même a des filiales pour chaque "objet patrimonial".
- Actionnaires : département 78 est en train de racheter les parts d'actionnaires privés (liés à cette opération originelle de Satory). Mais à terme, il veut inviter d'autres actionnaires privés et des intercommunalités (car c'est celles-ci qui ont les compétences d'aménagement).
- Citallios a été identifié comme un actionnaire potentiel pertinent de par ses compétences en aménagement.
- Avantages pour Citallios : fertilisation croisée - apprentissage des ressorts du développement économique des foncières patrimoniales - contribution à la désintermédiation du tertiaire.

Modalités de vote aux élections professionnelles 2022 : Vote à l'unanimité

Le rapport propose d'adopter le vote électronique par internet pour les prochaines élections professionnelles de la fonction publique qui se dérouleront le 8 décembre 2022. Les agents de la fonction publique vont élire leurs représentants dans les instances représentatives du personnel.

Cela sera mis en place dans le respect du décret numéro 2014-793 du 9 juillet 2014, et sa conception, gestion et maintenance sera confiée à un prestataire choisi par l'EPI sur la base d'un cahier des charges précis.

Les instances représentatives du personnel ont donné un avis favorable.

Création du Comité social territorial de l'EPI : Vote à l'unanimité

Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique auront lieu le 08/12/2022.

La composition est entre 4 et 6 titulaires – il est proposé de statuer à 5 le nombre de membres, comme pour le CT. La représentation femmes/hommes est la suivante : 32% de femmes, en reflet de la composition de l'électorat (278 collaborateurs, dont 88 femmes et 190 hommes).

Charte de télétravail de l'EPI : amendements : Vote à l'unanimité

- Garantie quant aux allocations susceptibles d'être attribuées aux agents lorsque le télétravail est imposé par l'employeur - même si l'autorité territoriale n'y est pas forcée par la loi.
- Jours télétravaillables : 2 jours maximum, un fixe et un flottant.

Tableau des effectifs : création de postes à temps complet : Vote à l'unanimité

3 adjoints techniques (catégorie C) et 2 adjoints administratifs (catégorie C) : emplois permanents à temps complet.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Ligare l'Arbre Vert au titre de l'année 2022 : Vote à l'unanimité

L'association Ligare l'Arbre Vert accompagne psychologiquement et socialement des parents, des futurs parents adoptifs et des enfants adoptés ou ayant été adoptés afin d'aborder avec eux la problématique de la filiation et de la parentalité.

Il est proposé de verser à cette association une subvention de fonctionnement de 5 000€.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne au titre de l'année 2022 : Vote à l'unanimité

L'association Française d'Archéologie Mérovingienne organise cette année les journées internationales d'archéologie mérovingiennes à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) du 5 au 8 octobre 2022.

L'association évalue les besoins à 12 000€ (3 000€ pour l'accueil des participants et 9 000€ de frais de communication et de captation vidéo.). Il est proposé de verser à cette association une subvention de fonctionnement de 1 000€

Approbation d'un groupement de commande en vue de la réalisation des prestations de formations en prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail : Vote à l'unanimité

Les marchés déjà passés arrivent à échéance en 2023 et il y a un besoin d'en passer de nouveau. Le coût annuel estimé est de 410 000€ HT dont 100 000€ pour l'EPI.

La convention de groupement désignera un coordonnateur, le Département des Hauts-de-Seine : il sera chargé de la procédure de passation, de l'exécution de l'accord-cadre et autres actions.

Approbation d'un groupement de commande pour la passation de marchés relatifs à l'acquisition de vêtements et chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle : Vote à l'unanimité

Le coût annuel estimé est de 530 000€ HT dont 90 000€ pour l'EPI.

La convention de groupement désignera un coordonnateur qui sera chargé de la procédure de passation, de l'exécution de l'accord cadre.

Protocoles transactionnels : Vote à l'unanimité

L'EPI est responsable de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier depuis 2017. A ce titre, il est titulaire d'une police d'assurance "responsabilité civile", qui couvre les dommages matériels supérieurs à 10 000€ (montant de la franchise). Pour les montants inférieurs, on procède à des règlements à l'amiable.

Remboursement des dépenses d'éclairage public hors agglomération aux collectivités locales du Département des Yvelines : Vote à l'unanimité

L'EPI se substitue au département des Yvelines pour le remboursement des dépenses d'éclairages publics hors agglomération réalisés par les collectivités.

Les remboursements comportent trois termes :

- les consommations d'énergie en fonction des modes d'alimentation, des puissances des installations et des durées de fonctionnement dans les différentes tranches horaires pour un montant de 82 655,22 euros ;
- les abonnements estimés en fonction de la consommation d'énergie pour un montant de 13 285,37 euros ;
- l'entretien courant (changement des lampes, visites périodiques, dépoussiérage des réflecteurs) dépendant des types et des puissances des lampes pour un montant de 20 383,59 euros. Cet entretien concerne exclusivement des installations situées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les dépenses totales s'élèvent donc à 116 324,18 euros.

L'annexe 1 du rapport présente la répartition par collectivité locale. La délibération concerne l'approbation du montant du remboursement et la répartition par collectivité locale

Prochaine date : non encore définie

Dans l'intervalle, je reste à votre écoute.

Astrid Brobecker

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses
Conseillère départementale Hauts-de-Seine



abrobecker@hauts-de-seine.fr



[@AstridBrobecker](https://twitter.com/AstridBrobecker)

